

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA (OACI) 48/17

MULTIPLES GRUES—DIEPPE (NOUVEAU-BRUNSWICK)

De multiples grues seront exploitées à Dieppe, au Nouveau-Brunswick. Leur hauteur maximale sera de 155 pieds au-dessus du sol (AGL) ou de 327 pieds au-dessus du niveau de la mer (ASL). Les grues ne seront ni éclairées, ni peintes.

Elles seront exploitées dans un rayon de 150 pieds délimité par les coordonnées suivantes :

46° 06' 38" N 64° 42' 38" W

Les grues se situent à environ 4 100 pieds devant le seuil de la piste 11 et à 1 500 pieds à gauche du prolongement de l'axe de la piste 11 à l'aéroport international Roméo-Leblanc du Grand Moncton (CYQM). Les détails des changements de procédure mis en œuvre en raison de la présence de ces grues seront diffusés par NOTAM, par une modification de publication, ou les deux.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
1601, avenue Tom Roberts
Ottawa (Ontario) K1V 15E
À l'attention de : Gheorghe Adamache, Gestionnaire
Prestation des services – AIM IFP

Tél. : 866-577-0247
Télec. : 613-248-4094
Courriel : landuse@navcanda.ca



James Ferrier
Directeur, Gestion de l'information aéronautique